

Elle vous garantit de ce fait l'adhésion à certaines valeurs communes dans ses campagnes, un niveau de professionnalisme, et une éthique dans l'approche de la communication Santé.

- **L'éthique professionnelle** : une agence de l'**AACC Santé** assure à ses clients une exploitation confidentielle des données qui lui sont confiées. Elle intègre les aspects réglementaires inhérents à la publicité et fournit les sources précises de leurs allégations.
- **La compétence qualifiée** : une agence de l'**AACC Santé** s'entoure de collaborateurs permanents de qualité et assure la mise à jour des connaissances dans son domaine de compétence. Elle comporte à minima : des équipes stratégiques, scientifiques, créatives, commerciales et un studio intégré équipé.
- **La propriété Intellectuelle** : une agence de l'**AACC Santé** revendique sa création en tant qu'œuvre publicitaire, et à ce titre, cède ses droits afférents contre rémunération.

## Formulaire de consultation d'une agence AACC Santé

L'annonceur peut pré-sélectionner sur dossiers ou entretiens des agences selon leur structure, notoriété, expertise particulière et l'expérience des équipes, afin de choisir une à trois agences identifiées.

Consultation organisée par :	<input type="text"/>
Produit / marque / gamme :	<input type="text"/>
Budget annuel :	<input type="text"/>
Durée de la consultation : (du brief à la présentation finale, 4 semaines minimum sont souhaitées)	<input type="text"/>
Agences en compétition :	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
Montant du dédit* :	<input type="text"/>

SIGNATURE DE L'ANNONCEUR

SIGNATURE DE L'AGENCE

\*Dédommagement pour les mises en compétition. Montant du dédit : 5 à 12 K€. Montants moyens constatés lors d'une enquête effectuée en 2007 auprès des Agences **AACC Santé**. Les parties restent libres de fixer les règles d'indemnisation dans un document contractuel.